

Entre retard et progression :

L'entrée des Italiennes dans l'espace diplomatique national

CHLOÉ MARINO

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE, SIRICE

Le Brésil s'est démarqué comme précurseur en intégrant dès 1918 les femmes dans sa diplomatie, avec l'entrée de Maria José Rebello Mendes, tandis que l'Italie n'ouvrit les portes de son corps diplomatique aux femmes qu'en 1967, reflétant ainsi une évolution tardive dans le processus de sa féminisation¹.

En 1960, lorsqu'une femme envisagea de faire carrière dans la magistrature, la Cour constitutionnelle italienne fut saisie de l'interdiction faite aux femmes d'exercer certaines professions comme magistrate, diplomate ou gardienne de prison. Elle établit l'illégitimité de leur exclusion. Puis, en 1963, la première loi accordant aux femmes un accès sans restriction à la fonction publique entra en vigueur. Néanmoins, les « pionnières » italiennes furent confrontées à la persistance de la conception de la diplomatie d'État comme l'apanage des hommes².

Divers documents d'archives sont disponibles à la bibliothèque du ministère italien des Affaires étrangères pour étudier le processus de féminisation de la Farnesina³ et ses enjeux multiples. Les *Annuari diplomatici e delle carriere direttive*, *Elenchi del personale* et *Bollettini*, permettent par exemple de prendre connaissance des décrets, des modalités des concours, du nom des lauréats et des textes juridiques qui ont eu une influence sur l'organisation ou la réorganisation du corps diplomatique italien. De même, la presse et les témoignages oraux permettent de pallier le vide historiographique qui passe sous silence les obstacles auxquels ces femmes ont été confrontées.

Le patriarcat : un frein à la féminisation de la diplomatie en Italie

Dans une interview accordée au journal *Il sole 24 ore*, Jolanda Brunetti confie qu'à la suite de sa première tentative au concours diplomatique, un ambassadeur trancha : « Vous êtes très douée, mais nous avons pensé que vous les femmes, pouvez entrer en diplomatie en épousant un diplomate, les hommes non. Nous avons donc préféré leur donner la place⁴. » Cet argument

¹ Laurence Badel, *Diplomaties européennes, XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021, p. 85.

² Mémoire de Master 2, « Des entrées décalées dans la Carrière : réflexions comparées sur le parcours des femmes françaises (1928-1960) et italiennes (1964-1980) », préparé sous la direction de Laurence Badel, soutenu en juillet 2023 par Chloé Marino, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

³ Surnom donné au ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale.

⁴ *Il sole 24 ore*, « Nel '67 abbiamo infranto la barriera invisibile » [« En 1967, nous avons franchi la barrière invisible »], le 8 mars 2010, en ligne.

est révélateur des discours tenus encore au début des années 1960 qui contribuaient au plafond de verre de la haute administration publique italienne.

D'un point de vue juridique, l'accès des femmes au concours était ouvert depuis 1960 en Italie. Cependant, il a fallu attendre sept ans pour que le corps diplomatique italien mette en œuvre un processus de féminisation. Les candidates rencontraient souvent des difficultés lors de l'évaluation d'aptitude professionnelle précédant les épreuves du concours, où les questions du jury portaient sur leur comportement. Jolanda Brunetti, première femme à avoir réussi le concours diplomatique italien, souligne que les exclusions se fondaient plus souvent sur ces évaluations comportementales que sur les compétences techniques, pour lesquelles elles étaient bien préparées⁵.

De même, les thèmes qui ont nourri la rhétorique des détracteurs à l'entrée des femmes en diplomatie témoignent de la pérennité des stéréotypes de genre tout au long du XX^e siècle. La question de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, la prétendue fragilité physique ou l'incapacité féminine à faire face à des climats chauds étaient très souvent mobilisées.

L'unification des carrières et les premières Italiennes en diplomatie

Avant l'unification des carrières promulguée en janvier 1967 en Italie⁶, celles-ci étaient segmentées entre la carrière pour l'Émigration (*carriera per l'Emigrazione*), la carrière pour l'Orient (*carriera per l'Oriente*), la carrière pour la Presse (*carriera per la Stampa*) et la carrière commerciale (*carriera commerciale*). En 1964, deux femmes réussirent le concours de la carrière pour l'Émigration, posant le premier jalon de la féminisation des métiers diplomatiques en Italie : Graziella Simbolotti, née à Rome le 16 octobre 1940, arrivée troisième au classement du concours avec 127,25 points, et Anna Teresa Fritelli, née le 15 juillet 1939 à Viterbe, classée en sixième position avec 106,50 points.

Elles furent suivies, trois ans plus tard, par les deux premières lauréates du concours diplomatique : Jolanda Brunetti née le 29 octobre 1938, première femme à obtenir le titre d'ambassadeur en Italie en janvier 2005, et Anna Della Croce, née le 18 mai 1943. Ces deux femmes sont issues de milieux éduqués. Jolanda Brunetti est née à Rome d'un père magistrat, conseiller de la cour d'appel d'Ancône, et d'une mère enseignante. Dans l'entretien, elle raconte que, jeune fille, son père avait présenté les professions que pourraient exercer ses enfants après leurs études, dont le métier de

⁵ Extrait de l'entretien avec Jolanda Brunetti, « Des entrées décalées dans la Carrière : réflexions comparées sur le parcours des femmes françaises (1928-1960) et italiennes (1964-1980) », *op. cit.*, p. 136.

⁶ *Bollettino degli affari esteri* de 1968, décret du 5 janvier 1967 promulguant l'unification des carrières, bibliothèque du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale.

diplomate⁷. Anna Della Croce di Dojola, quant à elle, est issue d'une célèbre dynastie de comtes. Par ailleurs, au cours de l'entretien, elle a indiqué que ses frères et sœurs avaient tous suivi un cursus universitaire⁸.

Selon la *Gazette officielle* du 25 septembre 1964, les examens d'admission au sein de la carrière pour l'Émigration, au nombre de cinq, comportaient diverses matières telles que l'économie politique, avec une attention particulière sur la question migratoire et ses problèmes corollaires, le droit privé et le droit international, le droit du travail et une langue au choix entre le français, l'anglais, l'espagnol et l'allemand⁹. Les candidats étaient ensuite envoyés à l'étranger après deux ans d'exercice au sein de l'administration centrale et pouvaient y occuper des fonctions de direction dans les ambassades et consulats en lien avec les questions migratoires. En revanche, elles étaient exclues du grade d'ambassadeur, réservé à la carrière diplomatique.

L'intégration sans concours à la carrière diplomatique « générale », par décret ministériel au moment de la réorganisation de l'organigramme en 1967, d'Anna Teresa Fritelli et Graziella Simbolotti, fut contestée par certains diplomates dont Jolanda Brunetti, plus favorables au concours diplomatique.

La conquête des postes diplomatiques

Avant même l'intégration des femmes dans les métiers diplomatiques, elles occupaient des postes administratifs au sein de la sphère diplomatique. Entre 1963 et 1966, on dénombre 244 femmes en poste à l'administration centrale de la Farnesina.

Durant les balbutiements de la féminisation de la diplomatie italienne, les femmes ont, plus que les hommes, dû convaincre de leur légitimité et lutter pour ne pas être strictement reléguées à des tâches subalternes. Jolanda Brunetti déclara à ce propos, durant l'entretien : « Quand nous avons été admises au Ministère, ils avaient hâte de nous nommer à des postes marginaux, mais bien qu'ils l'aient fait, ils se sont aperçus que nous étions des personnes qualifiées et que l'on travaillait bien¹⁰. » Cette dernière, avant de pouvoir choisir le secteur des Affaires économiques, débuta sa carrière par un travail de recherche sur les documents diplomatiques qui étaient conservés au Secrétariat général. Bien qu'elle qualifie cette expérience d'agréable, elle rappelle qu'elle n'était « toujours pas vraiment diplomate¹¹. »

Le choix d'une formation universitaire poussée et spécialisée s'est imposé comme l'un des moyens d'obtenir le passeport diplomatique et la légitimité d'exercer de véritables missions en qualité de diplomate. Sur les 37 femmes

⁷ Extrait de l'entretien avec Jolanda Brunetti, *op. cit.*, p. 132.

⁸ Extrait de l'entretien avec Anna Della Croce, *op. cit.*, p. 155.

⁹ *Gazzetta ufficiale* du 25 septembre 1964, p. 282.

¹⁰ Extrait de l'entretien avec Jolanda Brunetti, *op. cit.*, p. 136.

¹¹ *Ibid.*, p. 136.

entrées dans la Carrière italienne entre 1964 et 1980, 75 % ont suivi des études de sciences politiques, 19 % de droit et 6 % de lettres et langues. Ces femmes, toutes nées avant ou pendant la Seconde Guerre mondiale, ont successivement assumé des postes tels que Volontaire dans la carrière diplomatique (*Volontario nella carriera diplomatica*), attaché de légation (*addetto di legazione*), secrétaire de légation (*segretario di legazione*) ou conseiller de légation (*consigliere di legazione*) avant de se hisser au grade de ministre plénipotentiaire (*Ministro plenipotenziario*). Parmi elles, 57 % ont atteint le rang d'ambassadeur, dont 12,5 % ont été promues à titre honorifique.

L'étude de l'appareil diplomatique italien sous le prisme de sa féminisation est révélatrice, à plus grande échelle, des luttes menées par les femmes européennes pour prendre leur place dans l'espace diplomatique national. Ce travail de recherche, dont le présent article n'est qu'une esquisse, fait écho à une actualité récente : l'accès généralisé aux plus hautes fonctions diplomatiques et politiques décrété à partir des années 2000 dans les pays occidentaux. Cette période a été, avec les années 2010, un moment fort de la diplomatie féministe et des politiques proactives au niveau international. En Italie, par exemple, l'approbation en 2011 de la loi sur les *Quote Rosa*, prévoit qu'à partir de cette date, les conseils d'administration des sociétés cotées en Bourse et des sociétés à participation publique sont dans l'obligation d'accueillir un cinquième de femmes en leur sein, puis un tiers à partir de 2015.